

118911



6 f Willich 1811



Le présent registre, destiné à inscrire les actes de mariages de la mairie d *Willich* pendant l'an 1811, et contenant *douze* feuillets, a été coté et paraphé, par premier et dernier, par nous, Président du tribunal de première instance de l'arrondissement d *et* *A Crivels ley & ou* 1810

Premier feuillet.

DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEMENT d *et*

CANTON d *Nersen*

MAIRIE d *Willich*

N.º 1

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *onze* le *onze* du mois de *février* par-devant nous, Maire d *Willich* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Ludger Kallert* âgé de *quarante un* ans, né à *Willich* département de *la Roer*, profession d *Cultivateur* demeurant à *Willich* département de *la Roer* fils de *Jean Kallert* et de *Marie Adelheid Wulfsberg* demeurant à *Willich* département de *la Roer*

Et demoiselle *Marie Christine Mertens* âgée de *vingt cinq* ans, née à *Osterath* département de *la Roer*, profession d *...* demeurant à *Willich* département de *la Roer* fille de *Pierre Mertens* et de *Sibille Klump* demeurant à *Willich* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d *Willich* savoir: la première le *Vingt sept* *de Janvier* et la seconde le *trois* *de février* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d *...* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage. *Des Extraits de*

Dieu Des pères et mère Des Epoux, la mere de l'epoux personnel
substant qu'elle avait été respectueusement consultée sur ce
mariage et qu'elle y avait consenti

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean* *Ludger Kallert* et *Marie Christine Mertens* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Kallert* âgé de *cinquante quatre* ans, profession d *Cultivateur* demeurant à *Willich* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Engel Mertens* âgé de *trante quatre* ans, profession d *Cultivateur* demeurant à *Wilmbrach* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Pierre Langels* âgé de *trante trois* ans, profession d *Charpentier* demeurant à *Willich* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Henri Dipes* âgé de *trante un* ans, profession d *Ardoisier* demeurant à *Willich* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Jean Ludger Kallert* *Marie Christine Mertens* *Jean Dries* *Engel Mertens* *Pierre Langels* *Henri Dipes* *Jean Dries* *Jean Dries* *Jean Dries* *Jean Dries*

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^t de *Croich*

CANTON de *Nissen*

MAIRIE de *Willy*

N.° *11*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *onze* le *vingt deux* du mois de *mai* par-devant nous, *curé Nissen* Maire de *Willy* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Mathieu Brachten* âgé de *vingt sept* ans, né à *Nissen* département de *la Roer*, profession de *peasementier* demeurant à *Willy* département de *la Roer* fils de *feu Pierre Brachten* et de *feu Anne Marie Pielen* demeurant à *Willy* département de *la Roer*

Et demoiselle *Katharine Adalgunde Foss* âgée de *vingt quatre* ans, née à *Kempfen* département de *la Roer*, profession de *servante* demeurant à *Willy* département de *la Roer* fille de *feu Laurent Foss* et de *Mari Agnes Geulen* demeurant à *Willy* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Willy* savoir: la première le *vingt un* du mois d'*avril* et la seconde le *deux* du *même* mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage, des Extraits de *l'acte des père et mère des Epoux*. Les Epoux et témoins ont juré par serment qu'ils savaient que les ayeux étaient morts et que le dernier possesseur de l'empire était couronné.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Mathieu Brachten* et *Katharine Adalgunde Foss* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Brachten* âgé de *deux* ans, profession de *peasementier* demeurant à *Amuth* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Henrij Linzen* âgé de *vingt sept* ans, profession de *journalier* demeurant à *Willy* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Etien Pijchgen* âgé de *vingt deux* ans, profession de *municipal* demeurant à *Willy* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Jacques Arhels* âgé de *vingt huit* ans, profession de *tailleur* demeurant à *Willy* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jacques Arhels
Jacques Arhels
 les autres témoins ont déclaré avoir signé



[Handwritten signature]



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^t d *Creveld*

CANTON d. *Nersin* MAIRIE d. *Willich*

N.º 2 ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *Onze* le *Vingt quatre* du mois d' *Jun* par-devant nous, *Pierre Wubs* Maire de *Willich* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Henry Marschman* âgé de *Vingt* ans, né à *Creveld* — département d' *la Roer*, profession d' *ouvrier en Soye* demeurant à *Creveld* — département d' *la Roer* fils d' *feu germanus Marschman* et d' *adeluise Leisemans* demeurant à *Creveld* — département d' *la Roer*.

Et demoiselle *Marie Magdaline Bonnen* âgée de *treize quatre* ans, née à *Willich* — département d' *la Roer*, profession d' — demeurant à *Willich* — département d' *la Roer* fille d' *Jornelle Bonnen* et d' *feu adeluise Reuten* demeurant à *Willich* — département d' *la Roer*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Willich & Creveld* savoir: la première le *neuf* du mois d' *Jun* — et la seconde le *seize* du *même* mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' *es* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage. *Les actes de publications de l'extrait de décès du père de l'époux, le père de l'épouse & la mère de l'époux présents distant qu'ils avoient été respectivement consultés sur ce mariage & qu'ils y avoient donné leur consentement.*

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Henry Marschman* et *Marie Magdaline Bonnen* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jornelle Bonnen* âgé de *quatre* *vingt* ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Willich* qui nous a dit être *père* de l'époux et *Steen Pichays* âgé de *treize* *vingt* ans, profession d' *ouvrier* demeurant à *Willich* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Adam Bonnen* âgé de *quarante* ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Willich* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Jacques Baemker* âgé de *treize* *vingt* ans, profession d' *ouvrier* demeurant à *Willich* qui nous a dit être *frère* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture,

Joh: Hein: Marsmann
les autres assistans ont déclaré ne savoir signer

Cruwell

CANTON d. *Arsen*

MAIRIE d. *Wellsch*

N.° *1*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *soix* le *deux* du mois d. *Juillet* par-devant nous, *Wellsch* Maire d. *Wellsch* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Pierre Goetzges* âgé de *quarante un* ans, né à *Wellsch* département d. *la Roer*, profession d. *journalier* demeurant à *Wellsch* département d. *la Roer* fils d. *Jean Guillaume Goetzges* et d. *Helene Berly* aussi *diocés.* demeurant à *Wellsch* département d. *la Roer* veuf de *Marie Sibille* Et demoiselle *Marie Sibille grande* âgée de *troub* ans, née à *Baderich* département d. *la Roer*, profession d. *journalier* demeurant à *Wellsch* département d. *la Roer* fille d. *Jean Pierre grande* et d. *Jean Adolphe Berly* demeurant à *Baderich* département d. *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Wellsch* savoir: la première le *seize* du mois de *Juin* et la seconde le *vingt trois* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. *les* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage, *et l'acte de décès de Marie Sibille zelle et des parents de l'époux, le père de l'époux présent* *certifiant qu'il avait été respectueusement consulté sur le mariage et qu'il y avait consenti.*

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean* *Pierre Goetzges* et *Marie Sibille grande* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Pierre grande* âgé de *soixante* ans, profession d. *journalier* demeurant à *Baderich* qui nous a dit être *père* de l'époux *Jean* et *Henry Luther* âgé de *cinquante huit* ans, profession d. *journalier* demeurant à *Wellsch* qui nous a dit être *oncle* de l'époux *Jean* et *Guillaume Schumacher* âgé de *quarante* ans, profession d. *journalier* demeurant à *Wellsch* qui nous a dit être *beau père* de l'époux *Jean* et *Melchior grande* âgé de *vingt sept* ans, profession d. *journalier* demeurant à *Baderich* qui nous a dit être *frère* de l'époux *Jean*

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

J. ont Epoux et témoins Pubans ni savoir signer

[Signature]



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^T d. *Willeuz*

CANTON d. *Nersen* MAIRIE d. *Willeuz*

N.º *S* ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* le *vingt quatre* du mois de *Juillet* par-devant nous, *Willeuz* Maire d. *Willeuz* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Pierre Rams* âgé de *vingt deux* ans, né à *fischelen* département d. *la Roer*, profession d. *journalier* demeurant à *fischelen* département d. *la Roer* fils d. *Thomas Rams* et d. *leur* *guarent* *Thidders* demeurant à *fischelen* département d. *la Roer*

Et demoiselle *Anne Mieps* âgée de *vingt quatre* ans, née à *Munsterieffel* département du *Rhin et moselle*, profession d. *servante* demeurant à *Willeuz* département d. *la Roer* fille d. *leur* *Jean Mieps* et d. *leur* *Suzanne Hads* demeurant à *Munsterieffel* département d. *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Willeuz & Fischelen* savoir: la première le *quatorze* de *Juillet* et la seconde le *vingt et un* de *même* mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage. *Par actes dédiés de leur père et mère de l'époux, sur le destination par serment des Epoux et témoins que la leur des droits des ayeux est inconnue et qu'ils veulent s'en passer. Le père de l'époux présent déclarant qu'il avait été respectueusement consulté sur le mariage et qu'il y avait consenti.*

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean*

Pierre Rams et *Anne Mieps* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Thomas Rams* âgé de *soixant sept* ans, profession d. *journalier* demeurant à *fischelen* qui nous a dit être *père* de l'époux

et *Adam Rippes* âgé de *cinquante neuf* ans, profession d. *journalier* demeurant à *fischelen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

et *Jean Esers* âgé de *soixant trois* ans, profession d. *journalier* demeurant à *Willeuz* qui nous a dit être *ami* de l'époux

et *Jean Pierre Haders* âgé de *vingt deux* ans, profession d. *condomnier* demeurant à *Willeuz* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Adrien Stalgen *Johann Esers*
Johann Peter Sayers *les autres assistants*
ont déclaré en savoir signés.

CANTON d*e Nerssen*

MAIRIE d*e Willuh*

N.^o *6*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *onze* le *neuf* du mois d*e Septembre* par-devant nous,
Pierre Priester Maire d*e Willuh* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Priester* âgé de *treute trois*
 ans, né à *Adenan* département d*e Rhin et Moselle* profession d*e Culteur*
 demeurant à *Willuh* département d*e la Roer* fils d*e Frederic Priester d'ici*
 et d*e feu Guisnot Ratz*
 demeurant à *Adenan* département d*e Rhin et Moselle*

Et demoiselle *Marie Christine Broethers* âgée de *vingt cinq* ans,
 née à *Willuh* département d*e la Roer*, profession d*e cultivateur*
 demeurant à *Willuh* département d*e la Roer* fille d*e feu Henry*
Broethers et d*e feu Magdalen Tibmann*
 demeurant à *Willuh* département d*e la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d*e Willuh* savoir: la première le *premier* du mois d*e Septembre* et la seconde le *trois* du mois d*e Septembre* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage. Des Extraits des Actes des pères et mères et des certificats constatant le décès des aïeux des Epoux délivrés par le maire d*Adenan* et d*Willuh*

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Priester* et *Marie Broethers* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Pierre Reppes* âgé de *treute trois* ans, profession d*e Sapeur* demeurant à *Willuh* qui nous a dit être *beau-frère* de l'époux
 et *Jean Driesch* âgé de *vingt trois* ans, profession d*e cultivateur* demeurant à *Willuh* qui nous a dit être *ami* de l'époux
 et *Laurent Bomm* âgé de *quarante quatre* ans, profession d*e vendeur* demeurant à *Willuh* qui nous a dit être *ami* de l'époux
 et *Jean Louis Broethers* âgé de *vingt huit* ans, profession d*e cultivateur* demeurant à *Willuh* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Pierre Priester* *Marie Broethers*
Pierre Priester
Jean Pierre Reppes
Jean Driesch
Laurent Bomm
Jean Louis Broethers



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^T d. *Cruce*

CANTON d. *Nersen*

MAIRIE d. *Willutz*

N.^o *7* **ACTE DE MARIAGE.**

L'AN mil huit cent onze le *Dix Sept* du mois de *septembre* par-devant nous, *Pierre Kruus* Maire de *Willutz* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Pierre Storks* âgé de *vingt neuf* ans, né à *Nersen* département d. *la Roer*, profession d. *papiermoulinier* demeurant à *Willutz* département d. *la Roer* fils d. *Conrad Storks* et d. *Marie magdalene Heurmanns* demeurant à *Nersen* département d. *la Roer*

Et demoiselle *Marie Sibille Linnen* âgée de *seize* ans, née à *Willutz* département d. *la Roer*, profession d. *servante* demeurant à *Willutz* département d. *la Roer* fille de *Ernst Linnen* et de *Marie Christine Linnen* demeurant à *Willutz* département d. *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Willutz et Nersen* savoir: la première le *premier du mois de septembre* et la seconde le *trois du même mois* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage. Des Requies de publications de mariage. Les pères des Epous présents (naturels) qu'ils avaient consenti de donner leur consentement par les présentes au présent mariage.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Pierre Storks* et *Marie Sibille Linnen* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Ernst Linnen* âgé de *soixante onze* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Willutz* qui nous a dit être *père* de l'époux et *Conrad Storks* âgé de *vingt quatre* ans, profession d. *journalier* demeurant à *Nersen* qui nous a dit être *père* de l'époux et *Jean Guillaume Storks* âgé de *vingt six* ans, profession d. *papiermoulinier* demeurant à *Nersen* qui nous a dit être *père* de l'époux et *Jean Pierre Linnen* âgé de *vingt cinq* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Willutz* qui nous a dit être *frère* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture,

Johann Peter Storks *Conrad Storks* *Ernst Linnen* *Jean Guillaume Storks* *Jean Pierre Linnen* *Jean Pierre Storks* *Marie Sibille Linnen* *Pierre Kruus*

Cruy

CANTON de *Nassen*

MAIRIE de *Willy*

N.° 8

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *onze* le *vingt* du mois d' *octobre* par-devant nous,
Pierre Vintz Maire de *Willy* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Francken* âgé de *quarante*
 ans, né à *Willy* département de *la roer*, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Willy* département de *la roer* fils de *Jacques Francken*
 et de *Jean Gerdant Babmer*
 demeurant à *Willy* département de *la roer*

Et demoiselle *Anne Gerdant Langensfels* âgée de *quarante un* ans,
 née à *Willy* département de *la roer*, profession de *Cultivatrice*
 demeurant à *Willy* département de *la roer* fille de *Jean Adam*
Langensfels et de *Jean Marguerite Hoer*
 demeurant à *Willy* département de *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Willy* savoir: la première le *vingt un* d' *septembre* et la seconde le *sept* du *mois d'octobre* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage.

Des actes des pères des père & mère de l'époux. Le père de l'époux présent
declarent qu'il a été respectueusement consulté sur ce mariage et qu'il y a eu conseil.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Jean Francken et *Anne Gerdant Langensfels* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jacques Francken* âgé de *soixante dix sept* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Willy* qui nous a dit être de l'époux
 et *Jean Langensfels* âgé de *quarante huit* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Willy* qui nous a dit être frère de l'époux
 et *Renier Francken* âgé de *vingt sept* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Willy* qui nous a dit être frère de l'époux
 et *Joseph Hubbenes* âgé de *quarante un* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Willy* qui nous a dit être *l'oncle* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Johann Francken *Anna Gerdant Langensfels*
Jacob Francken *Renier Francken*
Joseph Langensfels *Moh. Joseph Hubbenes*



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM^T de *Crevel*

CANTON de *Nersen*

MAIRIE de *Willech*

N.° *9*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *ony* le *vingt-un* du mois d'*octobre* par-devant nous, *Pierre Kruls* Maire de *Willech* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Pierre Linnen* âgé de *vingt six* ans, né à *Willech* département de *la Roer*, profession de *Cultivateur* demeurant à *Willech* département d'*it* fils d'*Ernest Linnen* et de *Marie Catharine Meven* demeurant à *Willech* département d'*it*

Et demoiselle *Marie Catharine Lentzen* âgée de *vingt six* ans, née à *Lank* département d'*it*, profession de *jeune femme* demeurant à *Willech* département d'*it* fille de *Jean Helger Lentzen* et d' *et d* demeurant à *Lank* département d'*it*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Willech* savoir: la première le *vingt du mois d'octobre* et la seconde le *vingt sept du même mois* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *des* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*. *Le acte des* *Helger Lentzen, le père de l'époux, et la mère de l'épouse* présente *déclarant qu'ils ont été respectueusement consultés sur le mariage et qu'ils y ont consenti*

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Pierre Linnen* et *Marie Catharine Lentzen* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Ernest Linnen* âgé de *soixante onze* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Willech* qui nous a dit être *père* de l'époux et *Henri Lentzen* âgé de *vingt huit* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Willech* qui nous a dit être *père* de l'époux et *Guillaume Dieker* âgé de *cinquante* ans, profession de *particulier* demeurant à *Willech* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Pierre Dieker* âgé de *quarante* ans, profession de *fabriquant* demeurant à *Willech* qui nous a dit être *beau frère* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture, *Ernest Linnen, Joseph Linnen, Jean Pierre Linnen, Guis Linnen, Wilhelm Dieker* les autres assistants ont déclaré ne savoir signer

DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^T de *Creseld*

CANTON de *Niersen*

MAIRIE de *Willich*

N.° *10*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *soix* le *trois* du mois de *Novembre* par-devant nous, *Pierre Kull* Maire de *Willich* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Werner Jacques Kamps* âgé de *vingt-trois* ans, né à *Kaart* département de *la Roer*, profession de *domestique* demeurant à *Willich* département de *la Roer* fils de *Geofroi Kamps* et de *feue Anne Christine Benders* demeurant à *Kaart* département de *la Roer*

Et demoiselle *Marie Barbe Lentzen* âgée de *vingt-sept* ans, née à *Schiefbahn* département de *la Roer*, profession de *servante* demeurant à *Willich* département de *la Roer* fille de *feu Bartholomai Lentzen* et de *feue Gertrude Steinsattel* demeurant à *Schiefbahn* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Willich* savoir: la première le *vingt du mois d'octobre* et la seconde le *vingt-sept du même mois* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage. *des Extraits des actes de décès des deux des père et mère de l'époux, du certificat constatant les vœux des deux de l'époux, le père de l'époux présent et absent, qu'il soit libre respectueusement consulté sur ce mariage et qu'il y a son consente.*

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Werner Jacques Kamps et *Marie Barbe Lentzen* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Geofroi Kamps* âgé de *cinquante-cinq* ans, profession de *journalier* demeurant à *Kaart* qui nous a dit être *père* de l'époux

et *Jean André Lesou* âgé de *treute-cinq* ans, profession de *fleur de Colou* demeurant à *Schiefbahn* qui nous a dit être *beau-frère* de l'époux

et *Jacques Wesseter* âgé de *quarante-un* ans, profession de *tailleur* demeurant à *Schiefbahn* qui nous a dit être *ami* de l'époux

et *Henri Wefers* âgé de *cinquante* ans, profession de *journalier* demeurant à *Kaart* qui nous a dit être *oncle* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Joseph Wesseler
Les autres assistants ont déclaré
en savoir signer

[Signature]

S

DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^T de *Crozele*

CANTON de *Neersen* MAIRIE de *Wiltich*

N.º *11* ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *ouze* le *vingt* du mois de *Novembre* par-devant nous, *Pierre Knoll* Maire de *Wiltich* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Jean Clompen* âgé de *vingt-neuf* ans, né à *Schiffbald* département de *la Roer*, profession de *Cultivateur* demeurant à *Wiltich* département de *la Roer* fils de *Jacques Clompen* et de *Gertrude Carter* *Siege* demeurant à *Schiffbald* département de *la Roer*

Et demoiselle *Anne Marguerite Luhn* âgée de *vingt-six* ans, née à *Wiltich* département de *la Roer*, profession de *...* demeurant à *Wiltich* département de *la Roer* fille de *Mathieu Luhn* et de *Marie Gertrude Luhn* demeurant à *Wiltich* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Wiltich* savoir: la première le *trois du mois de Novembre* et la seconde le *six du même mois* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage.

Les pères des pour présents déclarent qu'ils ont été respectueusement consultés sur ce mariage et qu'ils y ont consenti

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Jean Clompen* et *Anne Marguerite Luhn* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jacques Clompen* âgé de *soixante-six* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Wiltich* qui nous a dit être *père* de l'époux et *Mathieu Luhn* âgé de *soixante* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Wiltich* qui nous a dit être *père* de l'épouse et *André Clompen* âgé de *soixante-trois* ans; profession de *Journalier* demeurant à *Wiltich* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Jean Pierre Damm* âgé de *cinquante-sept* ans, profession de *cabaretier* demeurant à *Wiltich* qui nous a dit être *oncle* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture,

Jacques Gertraud Siege
Les époux et les autres témoins
ont déclaré ne savoir signer

M. Knoll

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T d.

Cresgelé

CANTON de

Neersen

MAIRIE de

Willech

N.° *12*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *onze* le *vingt-jus* du mois de *Novembre* par-devant nous,
Henri Kauls Maire de *Willech* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Henri Schloesser* âgé de *quarante*
 ans, né à *Schieffbahn* département de *la Roer*, profession de *journalier*
 demeurant à *Willech* département d'et *fil* fils de *Jean François Schloesser*
 et de *Gertrude Spiers* épouse *de*
 demeurant à *Schieffbahn* département de *la Roer*

Et demoiselle *Anne Elise Freitthof* âgée de *huit* ans,
 née à *Kleinkeupen* département d'et *fil*, profession de *fil*
 demeurant à *Kleinkeupen* département d'et *lille* fille de *Jean Mathieu*
Freitthof et de *Jean Augustine Kusters*
 demeurant à *Kleinkeupen* département d'et

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Willech Kleinkeupen* savoir: la première le *trois* du mois de *Novembre* et la seconde le *six* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage. *Des actes des pères et mères des époux et le Certificat en vertu desquels*

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Henri Schloesser* et *Anne Elise Freitthof* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Freitthof* âgé de *soixante quatre* ans, profession de *journalier* demeurant à *Schieffbahn* qui nous a dit être *soit* de l'époux et *Jean Henri Freitthof* âgé de *huit* ans, profession de *journalier* demeurant à *Sprevelde* qui nous a dit être *soit* de l'époux et *Jean Sammer* âgé de *cinquante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Willech* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Jean Jusges* âgé de *cinquante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Willech* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Henri Schloesser
Jean Freitthof
Jean Henri Freitthof
Jean Sammer
Jean Jusges
Jean Freitthof
Jean Augustine Kusters
 Les autres Assistans ont déclaré ne savoir signer.



TABLE ALPHABÉTIQUE des Actes des mariages de la mairie de *Wellaich*
pour l'an 1811 dressée en exécution du décret impérial du 20 juillet 1807.

N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
2	Brackler Jean Melchior marié à Cath. Adelmann Johs	le 22 mai	9	Ermenz ^e Pierre marié à Marie Cath. Lentzen	le 31 8 ^{bre}
11	Stompfen Fr ^e Jean marié à Anne Mary. Kubuen	le 13 9 ^{bre}	3	Marschman J ^e Henry marié à Marie Mag ^d . Konnen	le 26 juin
8	Franken Jean marié à Anne Gerdrut Langenfelde	le 9 octobre	6	Priester Pierre marié à Marie Christian Brothens	le 9 sept
1	Goetger Jean Pierre marié à Marie Sibille Grundy	le 2 juillet	5	Rams J ^e Pierre marié à Anne Meiss	le 24 juillet
10	Ramps Werner Jacques marié à Marie Barbe Lentzen	le 9 9 ^{bre}	12	Schloesser Henry marié à Anne Elise Strickhoven	le 26 9 ^{bre}
1	Wollsch Jean Ludwig marié à Marie Christian Meeten	le 11 fev	7	Storhs J ^e Pierre marié à Marie Sib. Lorenzen	le 14 11 ^{bre}

Fait & Certificé par le sous-signé Maire
de Wellaich, à Wellaich le 15 janvier 1812.

Wells
/s/